

**Consultation 2026-002 - Exploitation et maintenance
"Chauffage Ventilation Climatisation" (CVC)
ANNEXE 3 au CCTP – TRAME DE PLAN DE PREVENTION**

ENTREPRISE UTILISATRICE		ENTREPRISE EXTERIEURE	
Raison sociale	École normale supérieure - PSL	Raison sociale	
Adresse	45, rue d'Ulm 75 230 PARIS Cedex 05	Adresse	
Téléphone	01.44.32.30.00	Téléphone	
Responsable de l'entreprise		Responsable de l'entreprise	
Agent(s) chargé(s) du suivi de l'opération		Agent(s) chargé(s) du suivi de l'opération	
Inspection santé et sécurité au travail	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche IGAENR 110 rue de Grenelle 75357 PARIS 07 SP Mail :	Inspection du travail	
CRAM	Caisse Régionale Assurance Maladie Ile de France (CRAMIF) (jour de permanence : vendredi) 17/19 av Flandre, 75954 PARIS Cx 19 Tél :	CRAM	
Médecine de prévention	45, rue d'Ulm 75005 PARIS	Médecine du travail	

Le médecin de l'EE transmettra au médecin de l'EU les fiches d'aptitude des salariés concernés par l'opération

DEPARTEMENT D'ACCUEIL	
(à remplir si adresse différente de l'entreprise d'accueil)	
Nom	
Adresse	
Téléphone	

OPERATION(S)			
Nature de l'opération			
Lieu d'intervention			
Durée			
Date de début		Date de fin	
Horaires d'intervention			

INTERVENANTS			
(principal et ses sous-traitants)			
Nom	Effectif sur site	Durée d'intervention	Activité

Consultation 2026-002 - Exploitation et maintenance
“Chauffage Ventilation Climatisation” (CVC)
ANNEXE 3 au CCTP – TRAME DE PLAN DE PREVENTION

INSPECTION COMMUNE			
Date			
Risque	Mesures de prévention	EE	EU
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐

Liste non exhaustive :

- Chargement - déchargement
- Chutes
- Circulation de niveau
- Circulation et stationnement des véhicules
- Électricité
- Incendie
- Manutention manuelle
- Manutention mécanique
- Outils portatifs, électriques, pneumatiques
- Plomb
- Rayonnements non-ionisants (laser; électromagnétique ...)
- Risques biologiques
- Risques chimiques
- Stockage
- Travail isolé
- Travaux en hauteur
- Utilisation de chalumeaux, bouteilles de gaz, soudure à l'arc
- Autres risques

**Consultation 2026-002 - Exploitation et maintenance
"Chauffage Ventilation Climatisation" (CVC)
ANNEXE 3 au CCTP – TRAME DE PLAN DE PREVENTION**

MATERIEL A PREVOIR		
☐ Transpalette	☐ Chariot élévateur	☐ Diable
☐ Pont roulant	☒ Autre : échelle	☐ Aucun

Porter les EPI appropriés :			
 ☐ Casque	 ☐ Protection auditive	 ☐ Lunettes	 ☐ Masque
 ☐ Chaussures ou bottes	 ☐ Gant	 ☒ Vêtements de travail (ex : blouse)	Autres : Surchaussures.....
EPI spécifiques fournis par l'ENS :			
Utilisation et/ou manipulation de produits chimiques dangereux :			
 ☐ Produits explosifs	 ☐ Inflammable	 ☐ Combustibles	 ☐ Toxique
 ☐ Produit Corrosifs	 ☐ Produit CMR	 ☐ Dangereux pour la santé	 ☐ Gaz
 ☐ Produit radioactif	 ☒ Produit biologique	☒ Déchets	☐ Autres :
☐ Pas d'utilisation ou de manipulation			

**Consultation 2026-002 - Exploitation et maintenance
"Chauffage Ventilation Climatisation" (CVC)
ANNEXE 3 au CCTP – TRAME DE PLAN DE PREVENTION**

LOCAUX MIS A DISPOSITION

DOCUMENTS A REMETTRE		
Documents	EE	EU
	☐	☐
	☐	☐
	☐	☐
	☐	☐
	☐	☐
	☐	☐
	☐	☐
	☐	☐
	☐	☐

CONSIGNES DE SECURITE GENERALE
<u>Interdiction de fumer :</u> Il est interdit de fumer dans les locaux couverts de l'ENS ; l'interdiction concerne également la cigarette électronique.
<u>Travail isolé :</u> Le chef de l'entreprise extérieure doit prendre les mesures nécessaires pour que tout salarié ou toute équipe de salariés fasse l'objet d'une surveillance directe ou indirecte de jour comme de nuit.
<u>Incendie :</u> En cas d'alarme générale, tous les salariés de l'entreprise extérieure doivent évacuer le site et se rendre au point de rassemblement :
<u>Équipements de Protection Individuelle :</u> Il est obligatoire de porter les Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés. Les EPI sont à la charge de l'entreprise extérieure, sauf exceptions (ex : conditions d'interventions spécifiques).
<u>Matériel :</u> Tout matériel doit être fourni par l'entreprise extérieure, sauf exceptions (ex : conditions d'interventions spécifiques).

Consultation 2026-002 - Exploitation et maintenance
“Chauffage Ventilation Climatisation” (CVC)
ANNEXE 3 au CCTP – TRAME DE PLAN DE PREVENTION

NUMERO D'URGENCE
En cas d'urgence, veuillez contacter : - d'un téléphone interne : - d'un téléphone externe : - les pompiers au 18 ; - le SAMU au 15 ; - la police au 17. <i>(en cas d'utilisation de ces numéros externes, merci de faire suivre au numéro d'urgence de l'ENS interne ou externe)</i> Dès l'audition du signal d'alarme générale, évacuez le local ou le lieu où vous vous trouvez. Dirigez-vous vers les sorties de secours, rejoignez la zone de rassemblement et attendez les prochaines instructions.

ENTREPRISE UTILISATRICE	ENTREPRISE EXTERIEURE
Date : Nom et signature:	Date : Nom et signature: